

Relevés de décisions du conseil plénier de l'UFR LLCE du lundi 18 mai 2026

Liste des présent·e·s et des représenté·e·s (P):

Collège A : COSTE Françoise (P), GALAN Christian, GILBERT Françoise (A), GRANGET Cyrille (P), NARDONE Jean-Luc (A), OROZCO Luis (P), PALAISI Marie-Agnès (A), PENNEC Blandine.

Collège B : BAQUE Zachary, BRAMOULLE David, BUI NGUYEN Thao (P), HERNÁNDEZ YÁÑEZ Jaime (-> 14h25), HUBER Daniel, PATRUKHINA Liubov, SADDOUR Inès, SURBEZY Agnès (A).

Collège BIATSS : ALLEN-FUSIER Émilie, AUMAITRE Christine, BOUCHENAFI Souad (P), DE FORAS JASON, LE BIHAN Frédéric (A), SIFREU Geneviève, CORTES Monique.

Collège USAGERS : /

Collège PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES : Pascal CLOTTES (A), Martine CREGUT (P), Frédéric CROS (A).

Personnalités invitées :

ALVIZURI Verushka (A), COURAU Thérèse, DUBAU Christine, MAUREL Sylvie, PEREIRA Ana-Maria (A), PFEIFLE Gabriela (A), STOSIC Dejan(◇ 14h15), TBATOU Jamela (A), GUNNARSSON Cecilia, TERRIER Linda, WEIGLER Chloé.

Membres de droit : DOMPMARTIN Chantal, ORY Damien, SEMPÉRÉ Pascale

L'ordre du jour est le suivant :

1. Validation du CR du CUFR plénier du 13 avril 2026 :
 2. UE transversales ;
 3. Tarifs du DEFLE ;
 4. Statuts DEFLE et DLE ;
 5. Points divers
 6. Questions diverses.
-

Le quorum est atteint avec 19 conseillers présents ou représentés en début de séance.

La séance est présidée par Pascale Sempéré, directrice de l'UFR LLCE.

Demande d'ajout à l'ordre du jour :

Changement de MCC au DTim suite à absence pour maladie non remplacée.

Votes relatifs à ce point : acceptation de l'ajout à l'ordre du jour, point 5.

Ne participe pas :

Blanc :

Contre :

***Pour* : 19**

Point validé à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

1- Validation du CR du CUFR plénier du 13 avril 2026 :

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas :

Blanc :

Contre :

***Pour* : 19**

Point validé à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

2. UE transversales :

Pas de vote.

3. Tarifs du DEFLE :

- Une augmentation des droits d'inscriptions des DU du DEFLE est soumise à la validation des conseillers : un passage de 200 euros actuellement à 400 euros dès la rentrée 2026 a été validé en conseil du DEFLE.

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas :0

Blanc : 3

Contre :1

***Pour* : 14**

Point validé à la majorité des personnes présentes ou représentées.

Les conseillers tiennent à préciser que leur accord relève du pragmatisme vis-à-vis du département, et non d'une acceptation sans réserve de l'augmentation des droits d'inscription pour les étudiants étrangers. Le vote contre la proposition ne procède quant à lui pas d'un désir de porter atteinte à la viabilité des DU du DEFLE.

- Avenant de la convention LUND : des étudiants de cette université suédoise passent le premier semestre de français de leur licence au DEFLE. Un avenant doit être signé tous les ans. La convention elle-même ne sera renouvelée que l'an prochain. Les tarifs restent inchangés.

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas :0

Blanc : 0

Contre :0

***Pour* : 18**

Point validé à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

4. Statuts du DEFLE et du DLE :

Le DLE n'a pas encore finalisé l'élaboration de ses nouveaux statuts. Seuls ceux du DEFLE sont donc soumis à validation.

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

Blanc : 0

Contre : 0

Pour : 18

Point validé à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

5- Changement de MCC au DTim suite à absence pour maladie non remplacée :

Un changement de MCC au DTim est rendu nécessaire suite à une absence pour maladie non remplacée dans un des modules de l'UE LSS 0602T. Le changement a été validé par le conseil du Dtim.

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas :

Blanc :0

Contre :0

Pour : 18

Point validé à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

CUFR clôt à 15h20.

CR rédigé par Pascale Sempéré, directrice de l'UFR LLCE

Université de la Méditerranée
UFR LLCE
Directrice
Pascale SEMPERE

□